

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. : SDS/HB

Décision N° 18 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS

Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association VILLENEUVE OFF COURSE pour la saison sportive 2024

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020 publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité pour l'association de pouvoir disposer durant ses activités, d'une salle de réunion, d'une buvette,

DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités,

- Une salle de réunion
- Une buvette

Conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2024.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 29 /01/ 2024

Madame Le Maire,



Pascale BORIES